



LE MINISTRE

Abidjan, le

22 SEPT 2022

000097

N° /MINEF/CAB00/DGFF/PIF/PFPS-fd

COMMUNIQUE

Le Ministre des Eaux et Forêts informe Mesdames et Messieurs les exploitants forestiers, détenteurs de Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF), les exportateurs de produits forestiers, les gestionnaires des parcs à bois réservés à la manutention des produits forestiers ligneux importés ou destinés à l'exportation, les exploitants de charbon de bois et de bois de chauffe, les transformateurs de résidus, les détenteurs de menuiseries industrielles, les commerçants des produits dérivés, de résidus de sciage et les commerçants de produits ligneux, que **les autorisations de reprise d'activités au titre de l'année 2022 expirent le 31 décembre 2022.**

Pour l'**exercice 2023**, les dossiers physiques de demandes et les fichiers numériques y afférents scannés en un seul document et enregistrés sur une clé USB, sont recevables sur la période **du 1er au 30 novembre 2022, délai de rigueur**, au service courrier du cabinet de **Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, sis à l'immeuble Postel 2001, 11^{ème} étage.**

La liste des documents exigés en vue de la constitution des dossiers pour chaque catégorie d'activités est à télécharger via le site du Ministère des Eaux et Forêts : www.eauxetforets.gouv.ci.

Par ailleurs, les fichiers numériques des dossiers à déposer doivent être transmis sur les mails suivants :

- Colonel KONATE Bassimori : bassimori@yahoo.fr, dpif2012@yahoo.fr;
- Colonel AUGOU Antoine: augoutch@hotmail.com ;
- Lt-Col DIOMANDE Fatoumata Clarisse : clarissediom@yahoo.fr;
- Lt-Col AGBARA Yao Éric : erikagbara@yahoo.fr.


Laurent TCHAGBA

